

## CONSEIL MUNICIPAL DE KERGLOFF

### SEANCE DU 4 OCTOBRE 2024 PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre octobre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Kergloff, régulièrement convoqués le vingt-quatre septembre deux-mil vingt-quatre se sont réunis à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Patrick URIEN, MAIRE qui procède à l'appel des membres.

**Etaient présents :** Patrick URIEN, Corinne ROSPARS, Siméon LE BAIL, Brigitte LAVENANT, Philippe NEDELLEC, Jean-Paul HENRY, Pierrot BELLEGUIC, Stéphanie CHARLOT, Christine CORVELLEC, Sanae NEDELLEC, Patricia NORMANT, Philippe SINDE

**Etaient absents :** Estelle LOIDON, Hervé GUILLERM

Mme Corinne ROSPARS était absente lors de la délibération n°2024-50 ; Mme Brigitte LAVENANT était absente lors des délibérations n°2024-49, 2024-50, 2024-51 et 2024-52

**Pouvoirs :** M. Hervé GUILLERM a donné pouvoir à M. Siméon LE BAIL

Assistaient également : Claude SOITEUR-GUILLEMIN, Secrétaire générale

Mme Stéphanie CHARLOT a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Membres en exercice : 14

Présents : 12

Votants : 13

Quorum à atteindre : 8 présents

### ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de séance du 30 août 2024
- Emprunt aménagement du bourg
- Décision modificative n°2 au budget principal
- Clôture de la régie de recettes photocopies et vente de livres photos
- Approbation du programme scolaire 2024-2025 d'initiation à la langue Bretonne
- Demande de subvention de l'association CINEHISTO pour un projet de film documentaire sur Sébastien LE BALP
- Subvention 2024 à l'association de chasse « les Bonnets rouges »
- Compte rendu des décisions du Maire
- Questions diverses

### Délibération n° 2024-49 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 30 AOUT 2024

Monsieur le Maire expose que le procès-verbal de la Séance du 30 août 2024 a été adressé à tous les membres du Conseil Municipal le 25 septembre 2024.

Aucune observation n'ayant été formulée,

**Monsieur Le Maire soumet alors le compte-rendu à l'approbation de l'Assemblée qui l'adopte à l'unanimité.**

## Délibération n°2024-50 – EMPRUNT AMENAGEMENT DU BOURG

Mme Corine ROSPARS quitte la salle avant le début de la séance et ne participe pas au vote.

Monsieur le Maire expose qu'il a été procédé à une consultation des banques en date du 10 juillet 2024 afin de réaliser l'emprunt de financement des travaux d'aménagement du bourg à hauteur de 300 000€. Quatre banques ont présenté une proposition, ainsi qu'une réactualisation mi-septembre. Ces différentes propositions ont été examinées en commission finances ce 23 septembre. Le maire propose de retenir l'offre la mieux-disante ci-après, le choix s'étant porté sur un amortissement progressif du capital plutôt que sur un amortissement constant (les échéances sont constantes tout au long du remboursement, la somme à budgétiser en remboursement du capital augmente au cours du temps, la somme à budgétiser en remboursement des intérêts diminue au cours du temps)

Monsieur le maire invite le Conseil municipal à examiner les propositions faites par le Crédit Mutuel de Bretagne, Fédération du Crédit Mutuel de Bretagne pour un prêt destiné à financer les travaux d'aménagement du bourg ; dont le coût total hors taxes s'élève à 583 349.64€ . le coût du crédit est quand à lui de 85 753.60€

**Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité,**

**Accepte** l'offre de prêt « CITE GESTION FIXE » faite par le CMB

**Autorise** Monsieur le Maire à réaliser auprès du CMB un emprunt dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

<b>Montant du prêt en Euros</b>	300 000 €
<b>Objet</b>	Aménagement du bourg
<b>Durée</b>	15 ans – 180 mois
<b>Taux fixe (% l'an)</b>	3.42
<b>Périodicité des échéances</b>	Trimestrielle
<b>Type d'amortissement/échéances</b>	Progressif
<b>Montant des échéances</b>	6 412.56€
<b>Commission d'engagement</b>	300 €
<b>Remboursement anticipé</b>	Possible à chaque date d'échéance, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

**Autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

## Délibération n°2024-51 – DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de réajuster les crédits budgétaires du budget principal pour tenir compte principalement des avenants aux contrats de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du bourg et pour la restauration de l'église.

Pour l'aménagement du bourg il s'agit de prendre en compte la participation du département pour la couche de roulement et la modification du marché correspondante car la commune doit avancer ce montant.

Il s'agit également d'inscrire une annuité de remboursement d'emprunt et de prévoir des

**COMMUNE DE KERGLOFF**

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE

crédits pour l'achat du copieur de l'école et du serveur de la Mairie

Le Maire propose également de créer l'opération pour information n°2024-9 – Pont du moulin du Roy - pour budgétiser la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage correspondante par le bureau d'étude ANTEA GROUPE.

FONCTIONNEMENT		
<b>RECETTES</b>		<b>+22 895 €</b>
Chapitre 73	IMPOTS ET TAXES	Montant
Compte 73223	Fonds départemental des DMTO pour les communes de moins de 5 000 habitants.	+ 22 895 €

FONCTIONNEMENT		
<b>DEPENSES</b>		<b>+22 895 €</b>
Chapitre 023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	Montant
Compte 023	Virement à la section d'investissement	+ 20 330 €
Chapitre 66	CHARGES FINANCIERES	Montant
Compte 66111	Intérêts réglés à l'échéance ( <i>1ere échéance du prêt aménagement du bourg</i> )	+ 2 565 €

INVESTISSEMENT		
<b>RECETTES</b>		<b>+ 62 100 €</b>
Chapitre 021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	Montant
Compte 021	Virement de la section d'exploitation	+ 20 330 €
Chapitre 16	EMPRUNT ET DETTES ASSIMILEES	Montant
Compte 1641	Emprunts en Euros ( <i>emprunt d'équilibre</i> )	+ 3 005 €
Chapitre 45	OP 37 – AMENAGEMENT DU BOURG	Montant
Compte 4582	Opérations sous mandat-Recettes (RD 48) - participation du département	+ 38 765 €

INVESTISSEMENT		
<b>DEPENSES</b>		<b>+ 62 100 €</b>
Chapitre 16	EMPRUNT ET DETTES ASSIMILEES	Montant
Compte 1641	Emprunt en Euros (remboursement du capital)( <i>1ere échéance du prêt aménagement du bourg</i> )	+ 3 800 €
Chapitre 20	OP 2024-9 – PONT DU MOULIN DU ROY	Montant
Compte 2031	Etudes	+ 5 400 €
Chapitre 204	OP 37 – AMENAGEMENT DU BOURG- EFFACEMENT DES RESEAUX	Montant
Compte 204181	Subventions d'équipement versées	+ 600 €

Chapitre 21	OP 2024-3 – SERVEUR ET NAS MAIRIE ET ECOLE	Montant
Compte 2183	Matériel de bureau et informatique	+ 1 300 €
Chapitre 21	OP 2024-4 – COPIEUR ECOLE	Montant
Compte 2183	Matériel de bureau et informatique	+ 2 700 €
Chapitre 23	OP 10 - EGLISE	Montant
Compte 231	Immobilisations corporelles en cours	+ 7 000 €
Chapitre 23	OP 37 – AMENAGEMENT DU BOURG	Montant
Compte 231	Immobilisations corporelles en cours	+ 2 535 €
Chapitre 45	OP 37 – AMENAGEMENT DU BOURG	Montant
Compte 4581	Opérations sous mandat-Dépenses (RD 48)- tranche optionnelle n°2-marché PIGEON	+ 38 765 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal , à l’unanimité,**

**Adopte la décision modificative n°2 au budget principal telle que présentée.**

## **Délibération n°2024-52 – CLOTURE DE LA REGIE PHOTOCOPIES ET VENTE DE LIVRES PHOTOS**

Monsieur le Maire expose que la régie photocopie qui existe depuis le 18 mars 2005 n’est plus ou très rarement utilisée par les administrés.

Face à la complexité actuelle des régies de recettes et compte tenu du fait qu’elle n’est que très peu utilisée par les administrés pour les photocopies ; monsieur le maire propose par mesure de simplification de procéder à sa clôture.

Le service public peut être maintenu par l’émission d’un titre de recettes de type ASAP (avis des sommes à payer).

Monsieur le Maire propose donc de délibérer comme suit pour clôturer la régie de recettes en question:

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2122-22, L. 1617 et R.1617-1 à R. 1617-18 ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptes publics ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l’article 22 ;

Vu la délibération en date du 18 mars 2005 portant création de la régie de recettes photocopies et télécopies ;

Vu la délibération n°2012-21 du 16 mars 2012 relatif à la régie photocopies et l’arrêté n°2016-13 du 30 août 2016 portant extension de la régie de photocopies.

**ARTICLE 1er :** Il est mis fin à la régie de recettes photocopies-vente de livres photos à compter du 15 octobre 2024.

**Après en avoir délibéré, le conseil à l’unanimité, DECIDE d’autoriser Monsieur le Maire à signer tout document et engager toute démarche pour appliquer la présente décision**

## **Délibération n°2024-53 - APPROBATION DU PROGRAMME SCOLAIRE 2024-2025 D'INITIATION A LA LANGUE BRETONNE**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la convention Etat-Région « pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne 2022-2027 » ; le département propose toujours un partenariat pour des cours scolaires d'initiation au breton. Pour cette année il n'y a pas de changement dans l'organisation et dans le montant de la participation.

Pour 2024, les cours d'initiation seront donnés par des intervenants de l'association MERVENT pour 2 heures par semaine pour les 2 classes de l'école Angela DUVAL avec reste à charge pour la commune de 1 400€. Le coût total prévisionnel de l'opération est de 3 600€.

**Le Conseil municipal, après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire,**

**Après en avoir délibéré,**

**Après vote à l'unanimité,**

**Décide d'approuver la participation au programme scolaire départemental d'initiation à la langue Bretonne et le versement de la somme de 1 400 € associée.**

## **Délibération n°2024-54 – DEMANDE DE L'ASSOCIATION CINEHISTO POUR UN PROJET DE FILM DOCUMENTAIRE SUR SEBASTIEN LE BALP**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il a reçu au printemps 2024 le Président de l'association CINEHISTO de Pontivy. L'objectif de l'association est de valoriser le patrimoine culturel et historique Breton à travers le cinéma. L'association sollicite un soutien financier (et ou un partenariat) pour un projet de court-métrage de 25 minutes sur Sébastien LE BALP et la révolte des bonnets rouges afin de convaincre la société de production Française d'en faire un long métrage.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE d'attribuer une subvention de 1 000€ à l'association CinéHisto sous condition de réalisation effective de l'opération.**

## **Délibération n°2024-55 – SUBVENTION 2024 A L'ASSOCIATION DE CHASSE LES BONNETS ROUGES**

Le Maire informe le conseil municipal que l'association de chasse « les bonnets rouges » a déposé récemment une demande de subvention en Mairie. Mr le Maire propose d'attribuer une subvention de 400 € pour 2024.

Le Conseil municipal, après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,  
Après vote à l'unanimité,  
Décide d'attribuer une subvention de 400€ à l'association de chasse les Bonnets rouges.

## **Délibération n°2024-56 – COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE**

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation accordée par le conseil municipal :

### **OFFRE FINANCIERE ANTEA GROUP pour 5 400 € TTC signé le 23-09-2024**

Pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour travaux de réhabilitation du Pont du Moulin du Roy : établissement d'un programme de travaux.

### **DEVIS SAS LEVENEZ-GUIVARC'H pour 2 466.83 € TTC signée le 25/09/2024**

Pour les travaux de fourniture et pose du bardage sur le Club-house du stade municipal (lambourdes classe 4)

### **ABONNEMENT AU MAGAZINE PETIT GIBUS pour 128 € TTC signé le 23/09/2024**

Pour l'abonnement au magazine trimestriel pédagogique citoyen pour les CM1 et CM2 de l'école Angela DUVAL. Ce magazine est proposé en partenariat avec l'AMF29.

### **DEVIS SAS ETS JUNJAUD pour 2 803.16 € TTC signé le 02/10/2024**

Pour la fourniture d'un poteau incendie qui sera installé par les agents communaux à Goasnergas.

Le Conseil municipal donne acte au Maire de la communication de ce compte-rendu.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **VŒUX DU MAIRE**

Le vendredi 10 janvier